

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :
01 septembre 2014

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 8

N° 1239/2014

Objet :

**DELIBERATION POUR
LA MISE EN ŒUVRE DE
LA TELETRANSMISSION
DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE
LEGALITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs : MENISSIER Martine, GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : VILLE Gérard, VEDANI Lionel, BALOURDET Patrice.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que *la collectivité de CHEPY*, souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

*Après discussion,
les membres du Conseil Municipal de Chepy,
à l'unanimité,*

décident de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services XBUS proposés par JVS-MAIRISTEM pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

donnent leur accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Marne, représentant l'Etat à cet effet ;

donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de sous-cription entre la collectivité et JVS-MARISTEM pour la délivrance des certificats numériques,

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 12 septembre 2014

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12 septembre 2014 et de la publication faite, le 12 septembre 2014.

Le Maire,
J. ROUSSINET